



Pacs et violences conjugales à de nombreuses reprises

Par Visiteur

Ma fille pacsée et avec un enfant de 3 ans a subi de la part de son compagnon père de l'enfant, a de nombreuses reprises des violences physiques sur sa personne et également sur l'enfant. aujourd'hui après de nouvelles violences sur elle et sur l'enfant elle s'est résolue a porter plainte au commissariat qui a mis le monsieur en garde a vue. divers examens médicaux ont été faits aussitôt sur elle et l'enfant a l'hôpital (urgences médicaux judiciaires) qui ont constaté les coups

j'ai conseillé a ma fille de demander la dissolution du pacs

mais elle est sans aucune ressource et sans toit de secours

compte tenu que son compagnon (financier fortuné) l'a obligé a arrêter son travail pour élever l'enfant....elle est revenue dans l'appartement avec son enfant mais a très peur des représailles lors de son retour de garde a vue ...quels sont ses droits et ses obligations ? peut elle venir se réfugier chez moi avec son enfant sans se mettre en tort ? Quelle est la procédure a suivre ? merci de votre réponse dès que possible il y a urgence.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

.quels sont ses droits et ses obligations ? peut elle venir se réfugier chez moi avec son enfant sans se mettre en tort ?
Quelle est la procédure a suivre ?

Étant donné la situation et vu que le père est connu des services de police et que ses agissements le sont également, votre fille peut tout simplement informer les services de police qu'elle vient habiter chez vous avec son enfant. Elle devrait également saisir au plus vite le JAF afin de fixer la résidence de l'enfant.

Cordialement